

8817-01-

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- Communauté française Libre confessionnel
- Provincial et communal Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau :
Jean Steensels, Président du Conseil de coordination.

Date et signature :
le 20 novembre 1997.

2. Intitulé de l'unité de formation :

Plafonnage - cimentage : niveau 1.

CODE : *35520S U 11 E 1*

code du domaine de formation : 302

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page.

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page.

5. Classement de l'unité de formation :

- Enseignement secondaire de: transition qualification
- du degré: inférieur supérieur

Enseignement supérieur de type court

Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : oui non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page.

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 2 pages.

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page.

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page.

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'Administration


Code de l'unité de formation : (3) 35520S U11 E1

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :


1. <u>Dénomination du (des) cours</u>	(2)	<u>Classement du (des) cours</u>		<u>Code U</u>		<u>Nombre de périodes</u>
		(2)	(4)	(2)	(5)	(2)
Travaux pratiques de plafonnage et méthode		PP		C		80
2. Part d'autonomie		XXXXXXXX		P		-
				Total des périodes		80

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s)] éventuelle(s) :Néant Le 28.11.97 b) Décision de l'Inspecteur coordonateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :


 A. COLLINET
 INSP. COORD.

22 JAN. 1998

Date :

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Soit CG. CS. CT. CTPP. PP ou CPPM

(5) Soit A. B. C. D. E. F. G. H. I. J. K. L. M. N. O. P. Q. R. S. T. V. W - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

DOS 8 BIS/UF : au 01.03.96

3. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Finalité générale

Dans le respect de l'article 7 du Décret du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion sociale, les cours de l'unité de formation doivent:

- 3.1.1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- 3.1.2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

3.2. Finalités particulières

- 3.2.1. Développer les techniques et connaissances nécessaires à la réalisation de petits travaux de plafonnage de surfaces planes (sans retour de fenêtre, pose d'arêtier ni finition).
- 3.2.2. Développer des aptitudes de soins, de précision, d'ordre et de sécurité.
- 3.2.3. Développer des attitudes à la communication socio-professionnelle.

4. CAPACITES PREALABLES REQUISES

4.1. FRANCAIS

Lire et comprendre un message simple, lié à la vie quotidienne

S'exprimer oralement et par écrit, produire des énoncés variés au message simple mais clair.

4.2. MATHEMATIQUES ELEMENTAIRES

Calcul mental (sur les nombres positifs):

- déterminer la somme de deux nombres entiers inférieurs à 100.
- déterminer le produit de deux nombres entiers inférieurs à 10.
- multiplier un nombre par 10, 100, 1000.
- diviser un nombre par 10, 100, 1000.

Calcul écrit: placé dans une situation puisée dans le vécu social ou professionnel de l'apprenant, celui-ci sera capable:

- d'additionner, soustraire, multiplier deux nombres naturels.
- de déterminer, à la machine si nécessaire, une valeur approchée du quotient de deux nombres naturels.

Formes géométriques:

- calculer le périmètre et l'aire d'un rectangle.
- déterminer la distance entre deux points.
- construire à la latte et à l'équerre:
 - deux segments parallèles.
 - deux segments perpendiculaires.
 - un rectangle connaissant ses dimensions.

Remarque

Le Certificat d'Etudes de Base (CEB) couvre les capacités préalables requises.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

En travaux pratiques un groupe ne devrait pas dépasser 15 élèves.

8. PROGRAMME DES COURS

8.1. Travaux pratiques plafonnage et méthode

Au cours de l'unité de formation, à partir de consignes précises et d'une méthode de travail, l'apprenant sera rendu capable de:

1. entretenir l'outillage courant;
2. reconnaître différents supports;
3. participer, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité, au montage d'un échafaudage;
4. reconnaître une forme commerciale courante d'un enduit, d'un plâtre;
5. préparer manuellement et mécaniquement les mélanges d'enduit, de plâtre, de colle dans le respect des mesures de sécurité et d'hygiène;
6. réaliser l'enduisage de petites surfaces planes sans retour de fenêtre, pose d'arêtier ni finition.

9. CAPACITES TERMINALES

L'étudiant sera capable, à partir de consignes précises, de préparer et de réaliser l'enduisage de petites surfaces planes, sans retour de fenêtre, pose d'arêtier ni finition.

Le seuil de réussite sera atteint si la performance est réalisée dans une qualité commercialisable.

Pour le degré de maîtrise il sera tenu compte du soin, de la rapidité d'exécution, de l'entretien du poste de travail, du respect des consignes.